

# Table des matières

<b>Les actualités législatives et jurisprudentielles en droit de la preuve</b>	7
Émilie VANSTECHELMAN	
Introduction	7
I.    Objet de la preuve	9
A.    Disposition légale	9
B.    Développements concis	9
II.   Charge de la preuve	11
A.    Disposition légale	11
B.    Sur qui pèse la charge de la preuve ?	12
C.    La collaboration des parties à l'administration de la preuve	12
D.    Risque de la preuve	15
E.    L'innovation du livre 8 : la faculté pour le juge de renverser la charge de la preuve	15
1.    Considérations générales	15
2.    Conditions d'application cumulatives	16
3.    Hypothèses visées par les travaux préparatoires	17
4.    Essai de synthèse	21
5.    Illustrations	21
III.  Degré de la preuve	24
A.    Principe : un degré raisonnable de certitude	24
B.    Tempérament : la preuve par vraisemblance	24
IV.   L'admissibilité des modes de preuve en bref	26
A.    Considérations générales	26
B.    Le principe de la primauté de l'écrit signé pour les actes juridiques dont la valeur égale ou est supérieure à 3.500 euros	27
C.    Les exceptions et nuances au principe de la prééminence de l'écrit signé pour les actes juridiques	28
1.    Première exception à la preuve réglementée : les actes juridiques dont la valeur est inférieure à 3.500 euros	28
2.    Seconde exception à la preuve réglementée : la preuve des actes juridiques unilatéraux	29
ANTHEMIS	147

3.	Troisième exception à la preuve réglementée : la preuve entre et contre les entreprises	30
4.	Quatrième exception à la preuve réglementée : la preuve par et contre les tiers	34
5.	Les nuances au principe de la prééminence de l'écrit signé	35
V.	Un mode de preuve parmi d'autres : l'acte authentique et, spécifiquement, le constat d'huissier	35
	Introduction	35
A.	Définition de l'acte authentique	36
B.	Conditions requises	36
C.	Support de l'acte authentique	37
D.	Force probante de l'acte authentique entre parties	38
E.	Force probante de l'acte authentique vis-à-vis des tiers	40
F.	Force probante de l'acte authentique irrégulier	40
G.	Force probante du constat d'huissier	41
1.	Définition	41
2.	Rétroactes législatifs et jurisprudentiels sur la valeur probante du constat d'huissier	41
3.	Force probante du constat d'huissier	42
VI.	Régularité d'un mode de preuve et jurisprudence <i>Antigone</i> en matière civile	47
	Introduction	47
A.	Recevabilité d'une preuve	47
B.	Valeur probante d'une preuve	47
C.	La force probante d'un mode de preuve	48
D.	La régularité des preuves et le test <i>Antigone</i> en droit civil	49
1.	Position de la question	49
2.	Évolution de la question	50
3.	Les critères d'appréciation dans l'arrêt du 10 mars 2008	51
4.	Controverses suscitées par l'arrêt du 10 mars 2008	54
5.	L'arrêt du 14 juin 2021 de la Cour de cassation : consécration et précision de la jurisprudence <i>Antigone</i> en matière civile	55
	Annexes	58
	Annexe 1. Tables de concordance	58
	Annexe 2. Loi du 13 avril 2019 portant création d'un Code civil et y insérant un livre 8 «La preuve», <i>M.B.</i> , 14 mai 2019	88

Annexe 3. Extrait du jugement du tribunal de l'entreprise du Hainaut, division de Mons, du 28 juin 2022 (R.G. n° A/21/0088)	89
<b>Le droit européen de la preuve – Règlement (UE) n° 2020/1783 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale</b>	93
Marie-Christine BAUCHE	
I. Champ d'application	93
II. Méthodes d'exécution	96
A. Méthode 1 – Exécution par l'autorité requise	98
B. Méthode 2 – Exécution par l'autorité requérante	99
III. Règles relatives à l'utilisation des moyens modernes de communication	100
<b>Questions choisies sur la force probante des témoignages et des écrits</b>	103
Riccardo DE RUBEIS	
Introduction	103
I. Force probante vs valeur probante	104
A. Préambule à l'analyse probatoire – L'admissibilité du mode de preuve	104
B. Qu'en est-il de l'admissibilité d'une preuve déloyale ou contraire aux règles étrangères au droit de la preuve, voire illicitement acquise ?	105
C. La force probante	105
D. La valeur probante	106
II. Les écrits comme mode de preuve	107
A. Exceptions à la preuve réglementée	107
1. La preuve des actes juridiques unilatéraux	107
2. La preuve entre et contre les entreprises	108
3. L'impossibilité de prouver	109
4. Le commencement de preuve par écrit	109
5. Autres exceptions	109
6. Preuve par et contre les tiers	109
ANTHEMIS	149

B.	Les différents écrits	110
1.	L'acte authentique	110
2.	L'acte sous signature privée	113
3.	Remise volontaire de l'acte par le créancier au débiteur	117
4.	Les autres écrits	117
5.	Les copies	118
III.	Les témoignages comme mode de preuve	120
A.	Valeur probante	121
B.	Le témoignage sous serment a-t-il force probante ?	121
C.	Les attestations ne remplissant pas le formalisme de l'article 961/2 du Code judiciaire sont-elles admissibles ?	121
IV.	Les présomptions de fait comme mode de preuve	122
A.	Admissibilité et force probante	122
B.	Souveraineté totale ou « contrôlée » du magistrat ?	123
V.	L'aveu	123
A.	Force probante	123
B.	Le contrôle de « sincérité »	123
VI.	Le serment	124
A.	Le serment décisoire	124
1.	Illustration	124
2.	Force probante	125
3.	Les tiers au procès sont-ils tenus par un serment décisoire ?	126
B.	Le serment supplétoire et valeur probante	126
	Conclusion	126
	Bibliographie	127

## **Le constat à l'ère des nouvelles technologies : entre adaptation et évolution** 129

Alexandre RICHOUX

	Introduction	129
I.	Constat sur internet	129
II.	Constat par drone	135
A.	Catégorie <i>Open</i>	138
B.	Catégorie <i>Specific</i>	140

C. Catégorie <i>Certified</i>	141
III. Constat par <i>blockchain</i>	143
Conclusion	146